

Bilan des conditions de travail en 2013 Le rapport rendu public sur le site travailler-mieux.gouv

Le rapport examiné fin janvier dernier par le COCT est à présent disponible publiquement sur le site du Ministère du travail, et dresse l'état des lieux du système de Santé au travail français et de ses actions sur 2013.

Après examen, le 27 janvier 2015, par le Comité permanent du Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT), le bilan des conditions de travail en 2013, établi par la Direction générale du travail, a été rendu public ce mois-ci et est désormais en téléchargement libre sur le site du Ministère du Travail, www.travailler-mieux.gouv.

Ce rapport complet (672 pages) s'ouvre sur un ensemble de contributions signées par les différentes organisations professionnelles, de salariés comme patronales, permettant ainsi un panorama des conditions de travail telles que perçues par ces organisations.

Il revient ensuite en détail sur la composition et le fonctionnement du système français de prévention des risques professionnels, et élargit son analyse au cadre réglementaire et aux évolutions normatives quant à la santé et la sécurité au travail au sein de l'Union Européenne. Sont ensuite présentées les actions de prévention et les missions permanentes des organismes de Santé au travail et d'amélioration des conditions de travail, agrémentées des données statistiques sur l'état de ces conditions et la sécurité des lieux de travail.

Le bilan se décompose ainsi en trois grandes parties :

- **Éléments de politique générale** : 3 chapitres revenant sur l'organisation de la prévention des risques (hors et au sein de l'entreprise), les actions européennes et internationales de santé et sécurité au travail, et présentant les données chiffrées AT/MP et de la "médecine du travail".

- **Activités courantes et missions permanentes**, structurées en 4 chapitres autour des grandes instances : le ministère chargé du Travail, le ministère chargé de l'Agriculture, le COCT et les Comités régionaux de prévention des risques professionnels et les organismes de prévention.

- **Actions prioritaires et structurantes pour 2013**, au nombre de 5 : la réforme de la "médecine du travail" (et notamment le premier bilan de la DGT), la prévention de l'exposition aux risques chimiques, les équipements de protection individuels (EPI) intelligents, la prévention du risque hyperbare et la prévention de la pénibilité.

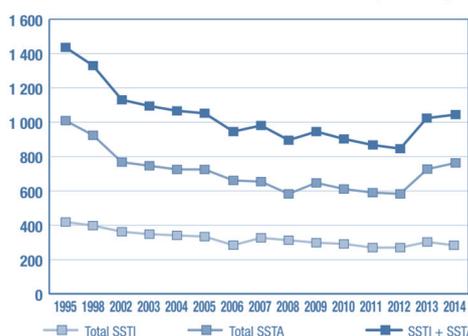
Etat des lieux et limite du dispositif de Santé au travail en France

Si l'état des lieux global du système montre une légère augmentation des effectifs suivis par les Services de santé au travail entre 2012 et 2013 (+ 0,8 %), il faut noter que dans un contexte d'accroissement du nombre de contrats courts et d'intérim, un même salarié peut être comptabilisé plusieurs fois si plusieurs entreprises l'ont employé une même année.

Par ailleurs, cette progression se traduit par une augmentation du nombre de Services de santé au travail autonomes (SSTA), quand la proportion de la population suivie par les Services Interentreprises (SSTI) diminue : elle est, en effet, de 93 % des salariés en 2013, contre 96 % comptabilisés dans le Bilan des conditions de travail de 2012.

De même, le précédent bilan notait une diminution du nombre de SSTI (dans une logique de "fusion et de regroupement des services interentreprises"), que l'on retrouve en 2013, mais aussi de SSTA (- 12 en un an), et de manière tendancielle depuis 1995. L'année 2012 met fin à cette tendance à la baisse, avec une augmentation notable du nombre de Services de santé au travail autonomes et donc, du nombre total de SST : + 20,2 % entre 2012 et

Évolution du nombre de services de santé au travail par catégorie



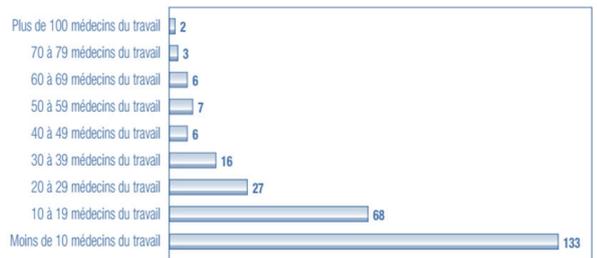
Source : données des RAF transmises par les MIT à l'exception de 2014 (données transmises par les DIRECCTE, cadre du bilan de la réforme de la médecine du travail).



2013, et une hausse cumulée de 21,8 % de 2012 à 2014.

Les données confirment également la diminution de l'effectif des médecins du travail, de plus en plus significative depuis 2009, et les disparités de répartition des effectifs au sein des SSTI :

Nombre de médecins du travail par SSTI (en ETP)



Source : données au 31 décembre 2013 transmises par les DIRECCTE dans le cadre du bilan de la réforme de la médecine du travail.

Le rapport détaille également la composition des équipes pluridisciplinaires en 2012, qui montre une forte diminution de la présence des médecins du travail contre une augmentation des autres intervenants (type ASST) :

- 38 % de médecins du travail (contre 49 % l'année précédente),
- 5 % d'infirmières,
- 8,5 % d'IPRP (- 5 %),
- 48,5 % d'Assistants en Santé-Travail (contre 38 % l'année précédente).

La répartition globale des visites médicales (quel que soit le type de SST) demeure stable vis-à-vis des années précédentes, avec 31 % de visites d'embauche, 51 % de visites périodiques et 12 % de visites de pré-reprise.



L'AFOMETRA ACCUEILLE SA NOUVELLE DIRECTRICE

Le Docteur Geneviève Benoist est arrivée à la direction de l'Afometra le 2 mars 2015 dernier.

Elle assure également les fonctions de Médecin-Conseil.

Médecin du Travail de formation, son parcours professionnel l'a amenée à travailler dans différents organismes : le CEA, l'INSERM, la MSA et enfin l'INRS où elle était Responsable du Département Etudes et Assistance Médicales.



En ce qui concerne l'état des conditions de travail et de la sécurité sur les lieux de travail, les données AT-MP en 2013 indiquent une baisse du nombre d'accidents du travail (- 3,5 %) et de maladies professionnelles (- 4,7 %).

Actions prioritaires en 2013

C'est la réforme de la "médecine du travail" qui ouvre le chapitre des actions prioritaires, avec une reprise des premiers éléments du bilan dressé par la DGT (longuement commenté dans les précédentes éditions des IM) selon les 3 axes : Gouvernance / Projet de Service – CPOM – Agrément / Pluridisciplinarité. Le bilan s'attarde ensuite sur le cas des secteurs BTP et de la médecine du travail en agriculture.

Outre la prévention du risque chimique et les EPI, le rapport consacre enfin

deux chapitres complets à la prévention du risque hyperbare (pages 613 à 620) et de la pénibilité (pages 621 à 646), ce à l'occasion de la réforme réglementaire relative au premier, et de la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, qui inclue la notion de pénibilité. La toute fin du document précise ainsi la notion de pénibilité, détaille le dispositif dit "C3P" (Compte personnel de prévention de la pénibilité) et dresse le panorama des structures d'accompagnement des entreprises pour prévenir la pénibilité.

Le bilan des conditions de travail en 2013 peut être téléchargé sur le site travailler-mieux.gouv.fr, ou depuis les compléments de lecture en ligne des Informations Mensuelles sur Cisme.org. ■

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail Les orientations 2015 de l'Anses en Santé au travail

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a récemment publié ses axes de travail prioritaire pour l'année 2015, dont ceux relatifs à la Santé au travail, "dans la continuité des travaux des années antérieures de l'Agence".

Ces axes se veulent cohérents avec les objectifs des différents plans nationaux, et un support à l'élaboration du 3^{ème} Plan National Santé Travail (PNST) attendu pour 2015. Dans le même temps, ils rejoignent les autres thématiques de travail de l'Anses, dont la Santé-Environnement.

Ces orientations pour 2015 sont les suivantes :

- Perturbateurs endocriniens (PE) - substances reprotoxiques.
- Poursuite de l'élaboration de recommandations concernant les VLEP (Valeurs Limites d'Expositions Professionnelles).
- Activités d'évaluation des substances dans le cadre de REACh & CLP.
- Évaluation des risques liés aux produits phytosanitaires et biocides.

- Évaluation des risques liés aux nanomatériaux.
- Étude d'exemples de substitution des CMR visant à apporter une aide à la décision publique.
- Identification des situations d'exposition aux champs électromagnétiques (CEM).
- Vigilance en Santé-Travail et exploitation des données du RNV3P.
- Expertise concernant la présence de fibres d'amiante et de fragments de clivage naturellement présents dans les matériaux.
- Expertise sur l'utilisation de substituts au formaldéhyde dans trois domaines d'activités (anatomie et cytologie pathologiques, thanatopraxie, additif dans l'alimentation humaine et animale).
- Identification et prévention des risques professionnels induits par le changement climatique.
- Expertise relative aux effets sanitaires des systèmes d'éclairage utilisant les LED.
- Étude exploratoire des situations d'exposition et des risques professionnels liés à des applications biotechnologiques en milieu industriel.

- Risques sanitaires des professionnels exposés dans les filières de recyclage.
- Exposition professionnelle aux produits utilisés dans les salons de manucure de pose de vernis à ongles.

L'Anses a également renforcé, le 4 mars dernier, son partenariat avec l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité), par la signature d'une convention cadre d'une durée de 4 ans. Cette convention solidifie les liens établis depuis plusieurs années entre les deux structures, par une coopération et un partage de leurs ressources et compétences respectives complémentaires. On notera particulièrement le soutien des experts et laboratoires de l'INRS aux comités d'experts gérés par l'Anses et dédiés à l'évaluation de risque, et "la production de connaissances sur les expositions professionnelles".

Enfin, il s'agit d'une action dans la droite ligne des objectifs du prochain plan Santé-Travail (cf. IM n°35, page 1) qui se veut encourager la complémentarité opérationnelle des acteurs de la Santé au travail.

Pour en savoir plus : https://www.anses.fr/fr/documents/ORIENTATIONS_2015_SANTE_TRAVAIL.pdf. ■